

yu-che-t'ai, et, dans tous les districts, aux *siuan-wei-sseu*, aux *ngan-tch'a-sseu*, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) ¹⁾ qui gouvernent le peuple, aux fonctionnaires qui gouvernent l'armée, les courriers de la poste ²⁾ et les artisans, ainsi qu'à la multitude des *sien-cheng* (religieux taoïstes):

1) Cf. p. 389, n. 1.

2) **站人**. Le *Yuan che* consacre plusieurs pages (chap. CI, p. 1 et suiv.) à l'organisation des postes dans l'empire mongol-chinois; les postes faisaient partie du système militaire et c'est pourquoi elles sont étudiées par le *Yuan che* dans le quatrième des chapitres consacrés à la guerre; les courriers sont appelés **站赤**, par l'adjonction au mot *tchan* du suffixe *tchi* qui indique en mongol les noms de métier (cf. p. 389, n. 1); quant au mot *tchan* **站**, qui s'est conservé jusqu'à nos jours en Chinois avec le sens de „relais postal“, il me paraît être la transcription de l'ancien mot mongol *eltšin* désignant un courrier; aujourd'hui, on dit *eltši*, mais la partie mongole de l'inscription de 1314 prouve que ce mot comportait autrefois un *n* final (cf. W. BANG, dans *Journ. As.*, Juillet-Août 1896, p. 114); d'autre part, la chute de la syllabe initiale *el* n'a rien d'extraordinaire si l'on se rappelle les exemples analogues qu'on trouve dans les anciennes transcriptions chinoises de mots turcs (*Che-tien-mi*=Istämi; *Che-ti-hen*=Ischtîkhan). Sans entrer dans le détail de l'organisation postale dans les diverses parties de l'empire, nous traduisons ici le premier paragraphe du chap. CI du *Yuan che* qui indique quelles étaient les dispositions générales relatives aux postes: «Dans les institutions des *Yuan*, *tchan-tch'e* **站赤** est le nom qui traduit le terme „courrier à cheval“ **驛傳**. (Ces courriers) servaient à faire pénétrer (jusqu'à l'Empereur) les nouvelles (ppt. les sentiments) des frontières, et à répandre (dans l'empire) les ordres (du souverain). C'est ce que les anciens exprimaient en disant: „Transmettre les ordres par courriers ordinaires et courriers rapides“ **置郵而傳命** (Mencius, II, a, 1, § 12). Il n'y a rien de plus important que cela. D'une manière générale, les courriers, s'ils vont par terre, se servent de chevaux, ou de boeufs, ou d'ânes, ou de chars, et, s'ils vont par eau, se servent de barques. L'écrit scellé de courrier à cheval (c'est-à-dire la patente impériale attestant leur qualité de courrier officiel) qu'on leur donne est ce qu'on appelle „l'édit impérial relatif aux chevaux de poste“ **鋪馬聖旨**; lorsqu'il y a quelque affaire militaire pressante, ils ont encore pour les accréditer un insigne rond en or portant une inscription; (l'insigne) en argent portant une inscription est moins important. A la capitale, le soin de (ces insignes) est confié au palais impérial; dans les provinces, ce sont les fonctionnaires supérieurs de l'empire qui en ont la disposition. Parmi les officiers (de l'administration des postes), il y a les *yi ling* **驛令** et les *t'i-ling* **提領**; en outre, on a établi des *t'o-t'o-ho-souen* **脫脫禾孫** (peut-être ce mot a-t-il la même racine que le mot *todokhaktchi* = explicateur) dans les lieux les plus importants pour s'occuper de discerner et d'interroger (dans un autre endroit, chap. LXXXVIII, p. 7 v°, on lit: **設脫脫禾孫以辨奸偽** „on établit des *t'o-t'o-ho-souen* pour discerner les fraudes“). Tous (ces fonctionnaires) dépen-